

# Index

Objektyp: **Index**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1994)**

Heft [2]: **Rapport sur l'administration : rapport**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Index

Hormis quelques exceptions, l'index a été établi à partir des titres et des sous-titres. Les chiffres renvoient donc aux titres et sous-titres, la lettre à la partie du rapport (exemple: A/2.2.3.1 = partie «Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions/rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat», chiffre 2.2.3 «Archives de l'Etat», chiffre 2.2.3.1 «Relations avec le public»).

### Légende:

A = Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions

B = Rapports de gestion des autorités judiciaires

C = Rapports spéciaux

D = Annexe

P = Avant-propos de la présidence

- Accidents majeurs . . . . . A/4.2.4
- Administration des finances, cf. surveillance des finances
- Administration et exploitations militaires . . . . . A/6.2.7
- Adoption . . . . . A/5.2.4.4
- Adultes, cf. formation et perfectionnement
- Agriculture . . . . . A/3.2.3
- bases de l'existence . . . . . A/3.2.3.2
- compétitivité . . . . . A/3.2.3.1
- production . . . . . A/3.2.3.1
- production intégrée . . . . . A/3.2.3.2
- Aide
- à l'encaissement . . . . . A/5.2.4.2
- à la jeunesse . . . . . A/5.2.4.1
- aux régions . . . . . A/3.2.5.2
- Aménagement des eaux . . . . . A/9.2.7.2
- Aménagement du territoire . . . . . A/1.1.5, A/5.2.3.3
- Animaux, cf. expériences
- Approvisionnement économique . . . . . A/3.2.1.3
- Archives de l'Etat . . . . . A/2.2.3
- utilisation et accessibilité des fonds . . . . . A/2.2.3.2
- Artisanat, cf. commerce
- Assistance psychiatrique . . . . . A/4.2.9
- Assurance immobilière . . . . . A/3.2.1.4
- Assurances sociales . . . . . A/5.2.6
- Avocats . . . . . B/1.1.6, B/1.4
- cf. aussi examens d'avocat
- Banque cantonale bernoise . . . . . A/7.1, C/2.2.1
- Bases de l'existence, cf. agriculture et environnement
- Bâtiments . . . . . A/4.2.7, A/9.2.9
- Biens culturels, cf. protection
- Cadastre . . . . . A/9.2.4
- Caisse d'assurance . . . . . A/7.1
- Charges, cf. répartition
- Chasse . . . . . A/3.2.4.3
- Circulation routière
- généralités . . . . . A/6.2.4
- mesures à l'égard des conducteurs de véhicules . . . . . B/4.1
- cf. également sécurité routière
- Collège de santé . . . . . A/4.2.2
- Commerce
- commerce et artisanat . . . . . A/3.2.6.2
- registre du commerce . . . . . A/5.2.2.6
- Commission
- de gestion . . . . . C/1.1.2.1
- de justice . . . . . C/1.1.2.3
- de vérification des pouvoirs . . . . . C/1.1.2.4
- des finances, cf. surveillance des finances
- pour les questions féminines . . . . . A/2.2.6.3
- Communes
- généralités . . . . . A/1.2.3
- répartition des tâches . . . . . A/1.2.3
- finances . . . . . A/5.2.3.4
- collectivités de droit communal . . . . . A/5.2.3, C/3.7
- coordination . . . . . A/5.2.3.2
- conseil aux communes . . . . . A/5.2.3.2, A/5.2.3.4
- cf. également formation et perfectionnement
- Conseil synodal . . . . . A/5.2.1
- Constitution
- nouvelle Constitution cantonale . . . . . P
- Construction des routes . . . . . A/9.2.7.1
- Contrôle des denrées alimentaires . . . . . A/4.2.4
- Contrôle des finances, cf. surveillance des finances
- Contrôles d'hygiène, cf. contrôle des denrées alimentaires
- Contrôles de résultats
- subventions cantonales . . . . . A/4.2.9
- Cour des assurances sociales . . . . . B/2.2.2
- Criminalité, lutte . . . . . A/6.2.3.2
- Culture . . . . . A/1.1.3, A/8.2.7
- Déchets, gestion . . . . . A/9.2.5
- Défense générale . . . . . A/4.2.2, A/6.2.2
- cf. également approvisionnement économique
- Délégation des membres du Conseil-exécutif dans des organes administratifs . . . . . A/1.3
- Développement économique . . . . . A/3.2.5
- Domaines . . . . . A/7.2.6
- Données, cf. protection des données et sécurité des données
- Drogues . . . . . A/4.2.2
- cf. également stupéfiants
- Droits de participation, cf. Jura bernois
- Eau potable
- alimentation . . . . . A/9.2.6
- cf. également contrôle des denrées alimentaires
- Eaux de baignade . . . . . A/4.2.4
- Ecole obligatoire . . . . . A/8.2.2
- Economie . . . . . A/1.1.6
- Economie hydraulique . . . . . A/9.2.6
- Education préscolaire . . . . . A/8.2.2
- Egalité (hommes et femmes) . . . . . A/2.2.6
- Elections . . . . . D
- Energie . . . . . A/1.1.5, A/9.2.6
- Enseignants, cf. formation
- Enseignement primaire . . . . . A/8.2.2
- Enseignement secondaire . . . . . A/8.2.2
- Enseignement supérieur . . . . . A/8.2.4
- Environnement . . . . . A/1.1.5
- protection . . . . . A/3.2.6.3, A/9.2.3
- cf. également agriculture
- cf. également protection de la nature
- Etat civil et indigénat . . . . . A/6.2.6
- Examens d'avocat . . . . . B/1.5

- Exécution des peines, cf. privation de liberté
- Expériences sur animaux . . . . . A/4.2.3
- Faillites, cf. poursuites et faillites
- Feuilles officielles d'avis des districts . . . . . A/5.2.3.2
- Finances
- finances cantonales . . . . . P, A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.2
  - Administration des finances . . . . . A/7.2.2
  - répartition des charges . . . . . A/4.2.8
  - nouveaux systèmes de financement . . . . . A/4.2.8, A/4.2.9
- Fondations, cf. surveillance des fondations
- Fondements de l'organisation de l'Etat . . . . . A/1.1.1
- Forêts . . . . . A/3.2.4, A/3.2.4.1
- Formation . . . . . A/1.1.3
- cf. également formation et perfectionnement
- Formation et perfectionnement
- formation professionnelle . . . . . A/4.2.7, A/8.2.3
  - formation des adultes . . . . . A/8.2.5
  - formation agricole . . . . . A/3.2.3.4
  - personnel communal . . . . . A/5.2.3
  - fonctionnaires de l'ordre judiciaire . . . . . A/5.3.3, B/1.1.4
  - formation des enseignants . . . . . A/8.2.5
  - personnel de l'administration . . . . . A/2.3.3, A/7.2.4, A/9.3.3, C/2.4.3
  - formation des parents . . . . . 5.2.4.3
- Impôts . . . . . A/7.2.3, B/3.1
- Indigénat, cf. état civil et indigénat
- Information . . . . . A/2.2.4
- législation sur l'information du public . . . . . A/2.1, A/2.2.4.1, A/2.3.3, C/3.5.2
- Informatique
- généralités . . . . . A/7.2.5
  - révision de l'informatique . . . . . C/2.1.5
  - projets informatiques . . . . . A/2.6, A/3.6, A/4.6, A/5.6, A/6.6, A/7.6, A/8.6, A/9.6, B/1.9, B/2.4
- Infrastructure . . . . . A/1.1.5
- Initiatives parlementaires . . . . . C/1.1.4
- Initiatives populaires . . . . . A/2.9
- Intégration européenne . . . . . A/3.2.2
- Interruption de grossesse . . . . . A/4.2.2
- Interventions parlementaires . . . . . A/2.8, A/3.8, A/4.8, A/5.8, A/6.8, A/7.8, A/8.8, A/9.8
- Jardin d'enfant, cf. éducation préscolaire
- Jeunesse, cf. aide
- Jura bernois . . . . . P, A/1.1.1
- droits de participation . . . . . A/2.2.2.4
- Juridiction civile . . . . . B/1.2.1 – B/1.2.3
- Juridiction pénale . . . . . B/1.2.5 – 1.2.9
- Justice administrative . . . . . A/5.2.5, B/2.2.1, B/2.2.3
- cf. également services et offices juridiques
- Laboratoire cantonal . . . . . A/4.2.4
- Langues
- Office des services linguistiques . . . . . A/2.2.2
  - représentation dans l'administration . . . . . A/2.2.2.1
  - terminologie . . . . . A/2.2.2.3
  - traduction . . . . . A/2.2.2.2
- Laufonnais . . . . . A/2.2.2.5, B/1.1.2
- Législation
- programme législatif . . . . . A/2.5, A/3.5, A/4.5, A/5.5, A/6.5, A/7.5, A/8.5, A/9.5
  - Bureau de coordination des affaires législatives . . . . . A/5.2.5
- Logement . . . . . A/3.2.5.4
- Loisirs . . . . . A/1.1.3
- Marché du travail . . . . . A/3.2.6.1
- Médecin cantonal . . . . . A/4.2.2
- Mineurs délinquants, régime applicable . . . . . A/5.2.4.7, B/1.7
- Motion, cf. interventions parlementaires
- Nature, cf. protection
- Navigation . . . . . A/6.2.4
- Notariat . . . . . A/5.2.2.7
- Ordre et sécurité publics . . . . . A/1.1.2, A/6.2.3.2
- Organisation du territoire, cf. aménagement du territoire
- Organisation structurelle, cf. réforme de l'administration
- Parents, cf. formation et perfectionnement
- Pasteurs, postes . . . . . A/5.2.1
- Pêche . . . . . A/3.2.4.2
- Pharmacies . . . . . A/4.2.3
- Placement d'enfants . . . . . A/5.2.4.5
- Police cantonale . . . . . A/6.2.3
- Police des étrangers . . . . . A/6.2.6
- Politique sociale . . . . . A/1.1.4
- Ponts et chaussées . . . . . A/9.2.7
- Postulat, cf. interventions parlementaires
- Poursuites et faillites . . . . . A/5.2.2.5, B/1.2.4
- Préfectures . . . . . A/5.2.2.2
- Prévoyance professionnelle . . . . . A/5.2.6
- Prévoyance sociale . . . . . A/4.2.5
- Priorités
- du Conseil-exécutif . . . . . A/1.1
  - des Directions . . . . . A/2.1, A/3.1, A/4.1, A/5.1, A/6.1, A/7.1, A/8.1, A/9.1
  - des autorités judiciaires . . . . . B/1.1, B/2.1, B/3.1, B/4.1
  - des autres autorités . . . . . C/1.1.1, C/2.1.1
- Privation de liberté . . . . . A/6.2.5
- Privation de liberté à des fins d'assistance . . . . . B/1.3
- Procureur général . . . . . B/1.6
- Programme gouvernemental de législature (mise en œuvre) A/2.4, A/3.4, A/4.4, A/5.4, A/6.4, A/7.4, A/8.4, A/9.4
- Projets importants . . . . . A/2.7, A/3.7, A/5.7, A/6.7, B/1.10, B/2.5
- Protection
- civile . . . . . A/6.2.8
  - contre les catastrophes, cf. défense générale
  - de la nature . . . . . A/3.2.4, A/3.2.4.4
  - des biens culturels . . . . . A/2.2.3.3
  - des eaux . . . . . A/9.2.5
- Protection des données . . . . . C/3
- législation fédérale . . . . . C/3.1.3, C/3.5.1
  - Intendance des impôts . . . . . C/3.9.1
- Publicité extérieure . . . . . A/6.2.6
- Recherche pédagogique . . . . . A/8.2.6
- Réforme de l'administration
- nouvelle organisation structurelle . . . . . P 1.1.2, A/1.1.1, A/7.1
  - administration de la justice et des tribunaux . . . . . P, A/5.1
  - NOG 2'000 . . . . . A/1.1.1, A/7.1
  - police cantonale . . . . . P, A/6.2.3.1
  - Réforme judiciaire . . . . . A/5.1
  - Registre foncier, bureaux . . . . . A/5.2.2.3
- Relations extérieures du canton
- avec la Confédération . . . . . A/1.2.1
  - avec d'autres cantons . . . . . A/1.2.2
  - avec les communes . . . . . A/1.2.3, cf. également communes
- Relations publiques . . . . . A/2.2.3.1, A/2.2.4
- Répartition des charges . . . . . A/4.2.8
- Ressources humaines
- Directions/autorités . . . . . A/2.3, A/3.3, A/4.3, A/5.3, A/6.3, A/7.3, A/8.3, A/9.3, B/1.8, B/2.3 B/3.2, B/4.2, C/2.4.1
  - canton . . . . . A/7.2.4
- Santé . . . . . A/1.1.4, A/4.1, A. 4.2.2
- Secrétariat du parlement . . . . . A/2.2.5, C/1
- Secrétariat général . . . . . A/3.2.1, A/4.2.1, A/5.2.1, A/6.2.1, A/7.2.1, A/8.2.1, A/9.2.1

- Sécurité
- des données . . . . . C/3.2.3, C/3.4
  - routière . . . . . A/6.2.3.3
- Services centraux, Office . . . . . A/2.2.1
- Services et offices juridiques
- A/3.2.1.2, A/4.2.6, A/5.2.3.6, A/5.2.5, A/9.2.2
- Sida . . . . . A/4.2.2
- Sites contaminés . . . . . A/9.2.5
- Soins de santé publique . . . . . A/4.2.2
- Sport . . . . . A/8.2.8
- Stupéfiants . . . . . A/4.2.3
- Subventions cantonales . . . . . A/4.2.9
- Surveillance
- administration judiciaire . . . . . A/5.2.2
  - commissions de surveillance . . . . . C/1.1.2.1-1.1.2.3
  - régime applicable aux mineurs délinquants . . . . . A/5.2.4.7
  - surveillance des finances . . . . . A/5.2.3.4, C/1.2; C/2
- Surveillance des finances
- élimination des divergences (art. 49 LF) . . . . . C/2.3.2
  - Service parlementaire de révision . . . . . C/1.2, C/2.3.3
  - Commission des finances . . . . . C/1.1.2.2
  - Contrôle des finances . . . . . C/2
  - révision du Compte d'Etat . . . . . C/2.1.3, C/2.1.4
- Surveillance des fondations . . . . . A/5.2.6
- Terminologie, cf. langues
- Tourisme . . . . . A/3.2.5.3
- Traduction, cf. langues
- Transports publics . . . . . A/9.2.8
- Tribunaux . . . . . A/5.2.2.4
- Viande, cf. contrôle des denrées alimentaires
- Votations populaires . . . . . D
- Vulgarisation agricole . . . . . A/3.2.3.4

